



MINISTÈRE DE L'ÉDUCATION
NATIONALE, DE L'ENSEIGNEMENT
SUPÉRIEUR ET DE LA RECHERCHE

ARRÊTÉ DGS/11/DEL.034
Portant validation des tarifs d'inscription à l'École
thématique GEOSACS organisée par l'UMR 6012
ESPACE – UFR-ip SHS

Le Président de l'Université d'Avignon et des Pays de
Vaucluse

- Vu l'article L. 712-3 du Code de l'Éducation
- Vu la loi n° 2007-1199 du 10 août 2007 relative aux libertés et responsabilités des universités
- Vu la délibération du Conseil d'Administration du 23 octobre 2008 déléguant au Président l'autorisation de fixer les tarifs de l'Université d'un montant unitaire inférieur à 3 000 €

ARRÊTE

Article 1

- Le tarif d'inscription à l'École thématique GEOSACS s'élève à :
 - 350 € pour les doctorants hors CNRS
 - 500 € pour les enseignants chercheurs
 - Gratuité pour les doctorants et chercheurs CNRS
 - 500 € pour le secteur privé.

Période concernée : 23 au 29 octobre 2011

Article 2

Le Directeur Général des Services et l'Agent Comptable sont chargés, chacun pour ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Avignon, le 15 mars 2011

Le Président de l'Université d'Avignon
et des Pays de Vaucluse

Emmanuel ETHIS

Exemplaire remis au Laboratoire UMR 6012 ESPACE – UFR SHS-ip
Exemplaire remis à l'Agent Comptable
Exemplaire transmis au Recteur de l'Académie d'Aix-Marseille, Chancelier des Universités